



Adresse des enfants pour une épargne en cas de décès

Par **Lola974**, le **28/11/2012 à 15:04**

bonjour ma belle-mère souhaite connaître notre adresse car d'après elle sa banque lui demande une attestation d'adresse pour ces cinq enfants dans le cadre d'un compte épargne en cas de décès est ce vraiment nécessaire n'étant pas en très bon terme avec elle je crains qu'elle ne fasse cela uniquement pour nous attirés des ennuis. Est ce vrai que cela est nécessaire ? Ne sachant pas clairement ce qu'elle souhaite faire je m'en remet à vous.

Par **Marion2**, le **28/11/2012 à 18:50**

Bonjour,rrnrDemandez à votre belle-mère les coordonnées de sa banque et vous lui dites que vous contacterez directement ladite Banque.rrnCdt

Par **trichat**, le **30/11/2012 à 20:41**

Bonjour,rrnrSi vous êtes désigné(e)s bénéficiaires dans un contrat assurance-vie ou assurance-décès, les informations obligatoires sont les suivantes: Nom, Prénom, date et lieu de naissance.rnL'adresse n'est pas une information obligatoire.rnMais si l'organisme (banque, compagnie d'assurance) dispose de l'adresse des bénéficiaires, la mise à disposition du capital se fera plus rapidement. C'est un avantage indéniable. rnrnCordialement.